00/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2008- 943 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant ouverture d'une mission diplomatique du Burkina Faso à Brasilia, République Fédérative du Brésil.

Vida of N'0035

LE PRESIDENT DU FASO, 13. PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

13-02-09

VU la Constitution;

VU le décret n°2007-349/PRES du 4 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ;

VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n°2008-404/PRES/PM/MAECR du 10 juillet 2008 portant organisation du Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale ;

le décret n° 2000-323/PRES/PM/MEF du 19 juillet 2000, relatif à la gestion financière et comptable des Missions diplomatiques et Consulaires du Burkina Faso à l'étranger;

VU le décret n° 2004-454/PRES/PM/MAECR du 18 octobre 2004 portant définition des juridictions des Missions diplomatiques du Burkina Faso ;

Sur rapport du Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 novembre 2008;

DECRETE

ARTICLE 1: Il est ouvert une mission diplomatique du Burkina Faso en République Fédérative du Brésil avec résidence à Brasilia.

ARTICLE 2:

L'Ambassade installée à Brasilia a compétence sur :

- la République Fédérative du Brésil;
- la République de Bolivie;
- la République du Chili;
- la République de Colombie;
- la République d'Equateur;
- la République du Paraguay;
- la République du Pérou;
- la République d'Uruguay;
- la République Bolivarienne du Venezuela.

ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 décembre 2008

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Benbamb

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bédouma Alain YODA